

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 9 avril 2024

Président : M. Christophe GRANDGIRARD, Proviseur.

Secrétaire : M Florent GAVOILLE, adjoint gestionnaire.

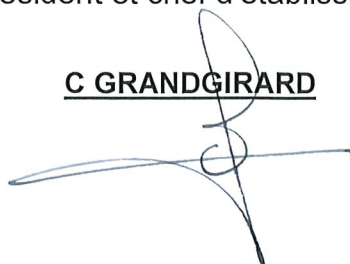
Membres présents en début de séance :

Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Décisions Vœux Avis Information	Page	Observations
I – Approbation du PV du CA du 08 février 2024	D		
II – Compte financier exercice comptable 2023	D		
III – Autres questions financières	D		
IV - Fonctionnement absences en PFMP 24-25	I		
V - Règlement intérieur 24-25	D		
VI - Conventions signées depuis le dernier CA	I		
VII - Questions diverses	I		

A Vesoul, le 10 avril 2024

Le Président et chef d'établissement,


C GRANDGIRARD

Le secrétaire,


F GAVOILLE

Lycée PONTARCHER

70 000 VESOUL

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du Mardi 09 avril 2024

Le quorum étant atteint M. le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et M GAVOILLE, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres titulaires présents : Mmes JARNIGON, PANNAUX, COE, LELANN, TANKERE, SIBILLE, HACQUARD, BROUDY, WOJTCZAK, PATTON, JANNOT
MM. GRANDGIRARD, GAVOILLE, LEDUC, MARIOT JP, BAQUET, CROIZIER, COMBEAU, GENOT

Membres titulaires représentés : M HASSENNE BEN HASSINE donne procuration à M GUEDAT
Mme CLERC donne procuration à Mme PECCOLO
M CHEVIRON donne procuration à Mme PRINCET

Membres excusés : Mmes BOUCARD, THOMAS, BERNARDIN, DUBAIL, ZIEGLER
MM NIEPCERON, MARTIN, MASSACRY, DEMORTIER, VIAUX

Le nombre de membres titulaires présents est de 21, le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre la séance.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme PANNAUX, du foyer logement *La motte et le sabot*, qui intègre le CA en tant que personne qualifiée.

Nous accueillons également comme chaque année à cette époque, M CREUSY, agent comptable du lycée Belin qui vient nous présenter le compte financier.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Vote du PV du 8 février 2024 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	21

Annexe 1 : PV CA du 08 février 2024

Arrivée de M LEDUC à 18h, le nombre de votant passe à 22.

2 – Compte financier exercice comptable 2023 :

M le Proviseur donne la parole à MM GAVOILLE et CREUSY pour la présentation du compte financier.

M. Creusy agent comptable de l'établissement présente le compte financier de l'exercice 2023 et donne les explications nécessaires sur la construction d'un budget et les différents services qui le composent.

Le service AP : activités pédagogiques : Un récapitulatif des recettes et des dépenses est présenté pour ce service pour un montant de 260 938.70€ de recettes et 247174.35€ de dépenses.

Le service AP a été abondé en cours d'exercice par un prélèvement sur les fonds de réserve à hauteur de 5000€.

Le service ALO : Administration et logistique : regroupe les mouvements financiers liés à la structure du lycée (frais d'affranchissement, viabilisation, achat de papier, taxe des ordures ménagères, produits d'entretien et de nettoyage, contrats d'entretien divers, entretien des locaux...) Les recettes s'élèvent à 377 722.26€, pour un montant de dépenses de 470 100.56€

Les dépenses de viabilisation ont impacté ce service avec 291 018.62€ (le total de la viabilisation

avec le SRH est de 393 968.90€) contre 269 662.27 en 2022 soit 124 306.63€ de plus sur un an.

Dépenses de Gaz +45% =206 022.90€

Dépenses d'Electricité +61% =172604.41€

EAU -26% =15 342.29€

Total viabilisation = 393 968.90€

Un prélèvement à hauteur de 200 000€ a été réalisé afin de couvrir les charges d'énergie en 2023.

Les factures de l'exercice 2024 se confirment à la hausse et la situation devra faire l'objet d'un examen attentif sur les factures à venir.

Chaque membre de la communauté scolaire a un rôle à jouer afin d'éviter un gaspillage énergétique, en éteignant les lumières en partant d'une salle, en arrêtant les appareils en veille (ordinateurs, écrans ...)

Le service VE : Vie de l'élève : le total des dépenses et des recettes pour un montant de 32492.13€ en dépenses et 32 492.13€ en recettes.

Dont 9070.33 en fonds social Etat

Et 23 421.80€ aide région tarification sociale aux élèves boursiers.

Le service SBN bourses nationales pour un montant de 131 576.88€- ressources affectées.

Le service SRH : Restauration et hébergement : présente un total de recettes de 520 618.90€ pour un total de dépenses de 548 277.30€.

Un prélèvement de 86 200€ de précaution sur les fonds de réserve de l'établissement au SRH a été fait afin de couvrir les dépenses part viabilisation du service. Et 1749.60€ pour l'achat d'un gerbeur pour le magasinier (payé sur les réserves du SRH).

Le coût des denrées alimentaires ayant considérablement augmenté, cela doit nous conduire à travailler en local et à favoriser le fait maison, éviter le gaspillage alimentaire afin de réduire les dépenses.

Le service OPC : Opération en capital = biens achetés d'une valeur supérieure à 800€ ht.

Total des dépenses de 76 455.58€ pour un total des recettes de 74 705.98€

Achats réalisés sur subvention région pour un total de 74 630.12 et complément sur la taxe d'apprentissage pour 75.86€ la différence de 1 749.60€ prélèvement sur les fonds de réserve du SRH pour l'achat d'un gerbeur.

Au final le total des recettes de l'exercice 2023 s'élève à 1 398 054.85€ pour un total de dépenses de 1 506 076.80€.

Le résultat de l'exercice 2023 est de -102 309.59€

Le résultat net global 2023 (sans l'amortissement réel ni extourne) est de -98 440.54€

Ce qui détermine la variation du fonds de roulement : - 98 440.54€

Dernier compte financier (CAF 2022) 348 522.60€ - 98 440.54 = 250 082.06€ exercice 2023 qui se décompose ainsi :

Service général : 57 259.12€

Service de restauration et d'hébergement : 192 822.94€

Il est proposé aux membres du CA une répartition du FDR en ajoutant 60 000€ du SRH au service général soit 117 259.12€ ainsi le montant du service d'hébergement est de 132 822.94€.

Vote du compte financier 2023 : sans réserve	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22
Affectation du résultat 2023 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22
Répartition du fond de roulement :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

M. le Proviseur remercie MM CREUSY et GAVOILLE pour la préparation de ces comptes.

3 – Autres questions financières :

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour les questions financières.

Mobilités ERASMUS :

Il est proposé au vote la convention de fonctionnement 2023 des mobilités Erasmus+ et ses annexes financières en date du 22.01.24, le conseil d'administration arrête les modalités de prise en charges des frais de séjour des élèves apprenants participant aux mobilités. (cf. document en PJ)

Vote des prises en charges financières ERASMUS :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

Vote de la convention Erasmus+ :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

Il est proposé un don de 1000€ à l'association sportive du lycée Pontarcher pour son bon fonctionnement pour 2024.

Don à l'Association Sportive :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

Il est proposé aux membres du CA l'autorisation de payer des factures de l'exercice n-1 qui n'auraient pas été transmises à la clôture comptable ou non reçues sous Chorus et qu'il conviendra de payer au compte 671 sur l'exercice 2024 en charges exceptionnelles.

Autorisation de paiement facture N-1:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

4 – Fonctionnement absences en PFMP 24-25 :

M. le Proviseur donne la parole à Mme JARNIGON pour le sujet des motifs d'absences en PFMP. Il précise que ce point a fait l'objet de débat en conseil pédagogique.

Mme JARNIGON précise que le lycée est à jour dans les déclarations de jours de PFMP des élèves et que le retard des gratifications n'est que du ressort de l'État.

M le Proviseur précise qu'il est important que les élèves rendent dans les meilleurs délais leur attestation de stage, afin que les déclarations puissent être faites rapidement.

5 – Règlement intérieur 24-25 :

Monsieur le Proviseur donne lecture des points qui ont fait l'objet d'une modification lors de la séance du conseil pédagogique du 27 mars.

Quelques remarques formulées par les membres du CA :

- Remplacer chaque fois que cela se présente : parents ou familles par représentants légaux.
- Paragraphe 62 sanctions : avant dernier chapitre préciser : "Le conseil de discipline sera automatiquement saisi en cas de violence physique **ou menace** à l'égard d'un membre du personnel"
- Paragraphe 78 : retirer la phrase "il est obligatoire..... assurance supplémentaire.... PFMP....

Année scolaire.”

Vote du règlement intérieur :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

Monsieur le Proviseur donne lecture du règlement intérieur relatif aux élèves apprentis :

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

6 – Conventions signées depuis le dernier CA :

Convention pour l'accueil des élèves du collège Brel au service restauration du lycée Pontarcher.

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

Convention cadre portant création d'une unité de formation par apprentissage.

Abstention :	5
Contre :	0
Pour :	17

Convention de prêt de matériel par Décathlon Besançon pour le concours du meilleur apprenti *Vitrine*.

Convention de mise à disposition de cuisine pédagogique pour le CMS de Vesoul.

Convention de fonctionnement ERASMUS.

Convention CCAS, IME, Ecole Picasso dans le cadre du chef d'œuvre des ASSP et des 50 ans du lycée.

Convention UDAF pique-nique ASSP.

7 – Questions diverses :

Projet Conseil National de Refondation de l'école, notre école faisons la ensemble : Déposé en partenariat avec la classe UPE2A, le CDI et de nombreuses autres classes, avec pour objectif la réalisation d'une fresque vivre ensemble qui sera réalisée au cours de l'année scolaire 24-25.

Réalisation avec l'accord du conseil régional.

Un budget de 5154€ nous a été accordé dans ce cadre.

Promotion de l'établissement :

Nous avons rencontré la société KLAIM, qui a déjà fait de nombreuses réalisations, comme la promotion du lycée Luxembourg, du lycée Lumière, et sans doute d'autres. Nous avons un devis d'environ 7000€ sur 3 ans qui couvrirait la refonte totale de tous nos objets de communication, courrier, plaquettes, site internet... Trouvant le devis un peu élevé, et dans le contexte de l'évolution de la carte des formations, nous n'avons pas donné suite.

Dans cet objectif, nous avons été aussi en contact avec une entreprise de CV inversé. Nous sommes dans l'attente d'une offre de tarif.

Monsieur le Proviseur informe le CA de la labellisation de l'établissement pour l'égalité filles garçons, au niveau 1 entrée dans la démarche.

Il remercie chaleureusement Mme OTMANE, professeure d'Espagnol et référente en la matière, pour son investissement dans la démarche, félicitée par l'obtention du label.

Une question des enseignants :

Il semblerait que le remboursement des frais engendrés par les déplacements pour les PFMP prenne du temps. Quand est-ce que les sommes dues seront-elles versées ?

M. GAVOILLE Adjoint-Gestionnaire informe les membres de la communauté scolaire :
Le Rectorat est dans l'attente du versement de ces crédits par le Ministère concernant la prise en charges des frais kilométriques pour les enseignants et les élèves lors des PFMP.

Une question d'une enseignante qui souhaite savoir s'il serait possible d'utiliser les transports de la ville pour des déplacements exceptionnels avec une classe, une réponse sera donnée par la CAV ou la Ville de Vesoul.

M LEDUC demande à ce que la question lui soit précisée.

M GRANDGIRARD admet avoir oublié de poser directement la question aux membres de la municipalité. Pour autant elle était mentionnée au PV du CA en question et tous les membres du CA en étaient destinataires.

Une remarque sur l'organisation de rentrée :

Lorsque la réforme du lycée professionnel a été présentée, l'un des points les plus controversés a été la mise en œuvre des PACTE. Une dotation de 138 parts pour la SEP et 12 parts pour la SEG avait été notifiée.

Au cours du week-end du 6 au 7 avril, il a été décidé de stopper toutes les notifications de parts PACTE pour l'année en cours. C'est une décision fort déplorable, nous avons encore de nombreux projets en maturation qui se voient stopper, et surtout, de très nombreuses absences longues qui ne sont pas remplacées par les services du rectorat, et dont nous parvenons à limiter les effets négatifs avec du RCD rémunéré par le PACTE.

Le rectorat a donc arrêté notre consommation à 78,5 parts. En espérant que ce montant ne sera pas limitatif pour la dotation pour la rentrée 2024.

C'est une décision qui va à l'encontre des promesses faites dans la présentation de la réforme par le ministre de l'éducation nationale de l'époque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.